

Le 29 mars, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit en comité qu'une somme de \$300 suffirait à amener le revenu de ces personnes au niveau du seuil de la pauvreté. Je voudrais que le premier ministre dise si le gouvernement a renoncé, contrairement à son habitude, à accepter le seuil de la pauvreté fixé par Statistique Canada? Comment le gouvernement peut-il affirmer qu'une somme de \$300 suffirait à amener le revenu de ces personnes au niveau du seuil de la pauvreté alors que le Conseil national du bien-être social prétend qu'il leur faudrait \$2,000 de plus pour l'atteindre?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, l'honorable député a bien indiqué dans sa question que même si elle utilisait l'expression «ligne de pauvreté», l'expression utilisée par le Conseil national du bien-être est le niveau de bas revenu et non pas le niveau de pauvreté. Comme elle le sait, il y a beaucoup de différence entre les deux définitions, et on peut débattre assez longuement sur la définition appropriée qui doit être suivie. Alors ce qu'il est important de noter, c'est que le gouvernement s'est engagé à concentrer ses efforts et son aide vers ceux qui sont vraiment dans le besoin. Nous l'avons démontré lorsque nous avons imposé les règles du 6 et du 5 p. 100 en protégeant contre cette limitation, par exemple, les paiements effectués au titre du supplément de revenu garanti ou les paiements effectués au titre du crédit d'impôt-enfants. Ces mesures sont complètement indexées pour tenir compte de la situation particulière des gens à faible revenu. En outre, les mesures contenues dans le Budget étaient aussi orientées pour venir en aide aux gens à faible revenu, de façon à ce que les fonds publics soient utilisés le plus efficacement possible pour combattre la pauvreté.

[Traduction]

Mlle MacDonald: Madame le Président, que le ministre se base sur le seuil de la pauvreté ou sur les chiffres relatifs aux revenus peu élevés, je tiens à ce qu'il sache, au cas où il ne le saurait pas encore, que 500,000 personnes âgées vivent largement en-dessous du seuil de la pauvreté au Canada et le gouvernement doit s'attacher à résoudre ce problème; ce doit être une de ses priorités.

LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, dernièrement, le gouvernement a annoncé des dépenses de près de 300 millions de dollars pour renflouer Canadair et de Havilland, deux sociétés de la Couronne. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré en comité que le cabinet avait approuvé un crédit de 300 millions de dollars pour amener le revenu des personnes âgées pauvres au niveau du seuil de la pauvreté et qu'il autoriserait la dépense «quand nous en aurons les moyens»; ce sont les termes qu'elle a employés. Je voudrais demander au ministre combien de sociétés de la Couronne comme de Havilland et Canadair passent avant les personnes âgées pauvres dans la liste des priorités du gouvernement.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, une chose est certaine, c'est que le gouvernement ne commettra pas l'erreur que les conservateurs ont faite dans les années 1960 en supprimant le programme Arrow, ce qui a donné dix ans de retard au secteur aéronautique canadien.

Des voix: Bravo!

Questions orales

M. Lalonde: Non seulement le gouvernement protège des milliers d'emplois au Canada, mais il protège également une forte présence du Canada dans le secteur de l'aéronautique, qui est un secteur de pointe et qui est important pour l'avenir du Canada.

Pour répondre à la question du député, je signale qu'elle sait très bien que les dépenses en question ne reviendraient pas chaque année. Comme je l'ai dit dans le discours du budget, nous étudions maintenant la situation et nous pensons beaucoup au problème dont le député a parlé.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA RECOMMANDATION DU GROUPE D'ÉTUDE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre sait que les sociétés automobiles américaines fabriquent au Canada environ 75 p. 100 des produits qu'elles vendent aux Canadiens. Le groupe d'étude fédéral sur l'industrie automobile a recommandé que l'on applique à toutes les sociétés automobiles et non seulement aux sociétés américaines, le principe que les sociétés automobiles qui profitent de leurs ventes au Canada créent de l'emploi pour des Canadiens. Le ministre approuve-t-il cette recommandation sensée?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, comme je l'ai dit vendredi dernier à propos du rapport du groupe d'étude, nous croyons qu'il s'agit d'un rapport très complet que le gouvernement étudiera avec beaucoup d'attention et quelques-uns de mes collaborateurs préparent déjà une synthèse destinée à mes collègues du Cabinet.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INSISTER SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS AU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre n'a pas répondu précisément à la question. Bien sûr que le rapport est complet et j'admets aussi qu'il dit essentiellement ce qu'il faut dire. Cependant, je voudrais savoir si le ministre appuie le principe en question? Plus précisément, puisque ce sont les importations japonaises qui causent le plus de pertes d'emplois dans ce secteur, et que les Japonais ont accepté de produire des voitures ou des pièces aux États-Unis, en Australie, au Mexique et en Grande-Bretagne, entre autres pays, en respectant une norme minimale de 60 p. 100, si la même norme était respectée au Canada, nous pourrions créer quelque 35,000 emplois. Le ministre appuie-t-il ce principe général? En second lieu, dans ses entretiens avec les industriels japonais, va-t-il tenter de les convaincre d'accepter ce principe?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, en ce qui concerne le principe, je crois que le premier ministre a amplement répondu à la question que le député a posée vendredi dernier. En matière de principe, il est évident que tout grand pays marchand tient à traiter ses excédents commerciaux sur un principe d'équivalence, comme le premier ministre l'a expliqué au chef du Nouveau parti démocratique vendredi dernier. Cependant, comme le premier ministre l'a